

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 19 novembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 6 octobre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 6 octobre 2010

NOR D E F F 1 0 2 5 9 9 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 243 du 19 octobre 2010, texte n° 8 ; signalé au BOC 49/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1er de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : École de l'artillerie, à Draguignan	350 000	40	Le directeur du commissariat de l'armée de terre à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Par : École de l'artillerie, à Draguignan	350 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Est, à Toulon (Var).
Remplacer : 15e Bataillon du train, à Limoges	240 000	40	Le directeur du commissariat de l'armée de terre à Limoges (Haute-Vienne).
Par : 15e Bataillon du train, à Limoges	240 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud- Ouest, à Bordeaux (Gironde).

Art. 2. Le tableau de l'article 1er de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
---	--	---	-----------------------------

Remplacer : Direction des ressources humaines de l'armée de terre, à Paris	210 000	40	Le directeur du commissariat administratif de l'armée de terre de Vincennes (Val-de-Marne).
Par : Direction des ressources humaines de l'armée de terre, à Paris	210 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances d'Ilede-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Art. 3. Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Les dispositions de l'article 2 du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.